



Jean-Louis MASSON
Conseiller départemental du Pays messin
Sénateur de la Moselle
Tél. : 03.87.30.39.15



Le 28 mai 2021

Ecotaxe sur les poids lourds en Alsace : Faute d'existence administrative, la Lorraine est pénalisée

La création d'une écotaxe alsacienne sur le transit des poids lourds permettra d'éviter que l'écotaxe allemande entraîne un report massif du transit européen sur l'Alsace. Par ailleurs, le périmètre de référence, en l'espèce celui de l'ancienne région Alsace et donc de l'actuelle CEA, est excellent car **les problématiques locales doivent être gérées dans une logique de proximité**. Certainement pas par l'intermédiaire d'une région Grand Est qui est un monstre administratif avec une étendue tentaculaire.

Cependant, si rien n'est fait, l'écotaxe alsacienne aura des conséquences très négatives au détriment de la Lorraine. En effet, au lieu de transiter par l'Alsace, les poids lourds internationaux se reporteront sur l'autoroute A31 qui est déjà plus que saturée. **Les responsables de cette distorsion sont certains élus lorrains qui tiennent un double langage**. Ils reprochent aux Alsaciens la mise en œuvre de leur écotaxe tout en refusant dans le même temps qu'on rétablisse une région Lorraine de plein exercice ou au moins, une structure administrative correspondant au territoire de notre ancienne région Lorraine.

Or si d'une manière ou d'une autre, la Lorraine retrouvait une existence, elle pourrait obtenir les mêmes attributions en matière d'écotaxe que la CEA en Alsace. La menace d'un report massif du trafic de poids lourds sur l'autoroute A31 serait alors complètement écartée. Les élus lorrains en cause, notamment ceux qui soutiennent la liste du président sortant en s'opposant au rétablissement de la région Lorraine, **devraient donc balayer devant leur porte** avant de protester contre l'écotaxe alsacienne.